CC du Val de Nièvre et Environs (Siren : 248000457)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Flixecourt
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/12/1992
Date d'effet	04/12/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. René LOGNON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	35 rue Roger Godard
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80420 FLIXECOURT
Téléphone	03 22 51 60 36
Fax	03 22 51 57 68
Courriel	contact@cc-valdenievre.fr
Site internet	www.cc-valdenievre.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 612

Densité moyenne	107,50

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Berteaucourt-les-Dames (218000883)	1 154
80	Bettencourt-Saint-Ouen (218000958)	654
80	Bouchon (218001113)	152
80	Canaples (218001592)	660
80	Domart-en-Ponthieu (218002335)	1 165
80	Flixecourt (218003051)	3 298
80	Franqueville (218003325)	172
80	Fransu (218003341)	154
80	Halloy-lès-Pernois (218003903)	362
80	Havernas (218004059)	421
80	Lanches-Saint-Hilaire (218004448)	125
80	L'Etoile (218002830)	1 280
80	Pernois (218005841)	734
80	Ribeaucourt (218006310)	247
80	Saint-Léger-lès-Domart (218006658)	1 884
80	Saint-Ouen (218006708)	1 998
80	Surcamps (218006955)	73
80	Vauchelles-lès-Domart (218007292)	119
80	Vignacourt (218007441)	2 442
80	Ville-le-Marclet (218007466)	518

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies *Mise en oeuvre d'un schéma de développement éolien sur le périmètre intercommunal Production d?énergie éolienne, particulièrement par la participation au capital d?une Société d?Economie Mixte Locale ayant notamment pour objet la production d?énergie éolienne.*
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *Est d'intérêt communautaire, l'opération suivante: · Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif. Ce service assure les missions obligatoires fixées par l'arrêté du 06 mai 1995 : - Contrôle de la conception et de la réalisation d'installations neuves ou réhabilitées - Contrôle des installations existantes - Contrôle périodique de bon fonctionnement*
Sanitaires et social
- Action sociale

Politique de la petite enfance : Etudes, réalisation et gestion des structures d?accueil de la petite enfance de type crèches (y compris mini-crèches et micro-crèches) et relais d?assistantes maternelles.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

· Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation et gestion de toute zone d'aménagement concerté (ZAC) ou zone d?aménagement différé (ZAD) dé-clarée d?intérêt communautaire à la condition expresse de remplir l'ensemble des critères suivants : - superficie d?au moins égale à dix hectares - zones destinées à l?accueil d?activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. A cet égard, la zone d?aménagement concertée des Hauts du Val de Nièvre et la zone d'amé-nagement concertée des Hauts Plateaux sont déclarées d?intérêt communautaire ; la création, la ré-alisation et la gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférées, par délibération du Conseil communautaire, à un syndicat mixte à vocation unique. · Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation, gestion, promotion et développement de toute autre zone d?activités située sur le territoire com-munautaire, en partenariat ou non avec d?autres établissements publics de coopération intercommunale et dans le respect des critères susvisés.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

· Créations, promotion, développement et extensions de tous ateliers relais · Après étude d?opportunité et décision du Conseil communautaire : acquisition, réhabilitation, commercialisation, et promotion des friches industrielles situées sur le territoire in-tercommunal pour l?accueil d?activités économiques · Mise en place de toute action favorisant, sur l?ensemble du territoire communautaire, l'accueil, la création et l'extension d'entreprises, y compris les entreprises d'insertion, en vue de créer ou de maintenir des emplois et, plus globalement, mise en place de toute ac-tion (y compris de promotion et de communication) tendant au développement économique du territoire intercommunal · Mise en place de tout service ou de toute action collective facilitant l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire intercommunal. A ce titre, le Guichet emploi intercommunal est déclaré d?intérêt communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

création et la gestion de l'école de musique intercommunale sise dans les locaux de la structure intercommunale.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont déclarés d'intérêt communautaire : · L'organisation et le suivi de toute manifestation culturelle de rayonnement intercommunal · La mise en place et l'aide au fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques du Val de Nièvre ; étant précisé que l'aide au fonctionnement est versée par la structure intercommunale aux communes concernées, par le biais d'un fonds de concours, sur la base du nombre de postes pérennisés sous le statut de la fonction publique territoriale, par les communes membres au sein des médiathèques du réseau. · La structure intercommunale procédera au versement de ce fonds de concours jusqu'à intégration des personnels. · Organisation d'actions de formation et d'utilisation de l'informatique et des techniques d'information et de communication auprès du public : action réalisée en médiathèques intégrées au réseau intercommunal, en cyberbus, cybercentre ou tout autre espace approprié.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale tels que prévus par les articles L.122-3 et suivants du code de l'urbanisme et par toute autre mesure venant à s'y substituer.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d?urbanisme.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

· Concertation, création, réalisation, extension, aménagement, commercialisation et gestion de toute zone d'aménagement concerté (ZAC) ou zone d'aménagement différé (ZAD) déclarée d'intérêt communautaire à la condition expresse de remplir l'ensemble des critères suivants : - superficie d'au moins égale à dix hectares - zones destinées à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. A cet égard, la zone d'aménagement concertée des Hauts du Val de

Nièvre et la zone d'aménagement concertée des Hauts Plateaux sont déclarées d'intérêt communautaire ; la création, la réalisation et la gestion de la ZAC des Hauts Plateaux pouvant être transférées, par délibération du Conseil communautaire, à un syndicat mixte à vocation unique.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *· Elaboration et mise en oeuvre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) conformément à la définition qui résulte des dispositions du Code de la construction et de l'habitat (articles L302-1, R302-1 et suivants).*
- Politique du logement non social *- Construction, extension et gestion de la caserne de gendarmerie de Flixecourt*
- Politique du logement social *· Actions de concertation et de partenariat avec tout opérateur HLM de manière à favoriser la création de logements locatifs et en accession sociale sur le périmètre intercommunal.*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *Sont déclarées d'intérêt communautaire les opérations suivantes : - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Opérations Groupées d'Amélioration des Façades (OGAF)*
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre *Sont déclarées d'intérêt communautaire les opérations suivantes : - Contrats Locaux de Réhabilitation (CLR)*
Autres
- Autres *- Apport d'une participation financière sur le coût résiduel du transport des lycéens résidant sur le territoire intercommunal - Participation par convention avec les ministères ou organismes concernés, à la construction et à la gestion des locaux nécessités par le maintien des services publics sur le territoire intercommunal En plus des casernes de gendarmerie, cette action peut concerner, de façon non exhaustive, les perceptions, les services de la poste ou de l'équipement. - Aménagement et entretien de la voie SNCF désaffectée*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 810
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337
80	SM pour l'aménagement ZAC des Hauts Plateaux (200008555)	SM ouvert	25 602

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)